

Département de l'Oise

COMMUNE d'ONS EN BRAY

DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE

pour

Le PROJET de CREATION d'un PARKING

pour

Le CIMETIERE COMMUNAL

D'ONS EN BRAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 27/09/2016 au 28/10/2016

**Suivant arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise
du 12 juillet 2016**

RAPPORT
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

SOMMAIRE

1 - Généralités

- 1-1 Objet de l'enquête
- 1-2 Cadre juridique
- 1-3 Nature et caractéristique du projet
- 1-4 Composition du dossier

2 - Organisation et déroulement de l'enquête

- 2-1 Désignation du commissaire-enquêteur
- 2-2 Modalités de l'enquête
- 2-3 Concertation préalable
- 2-4 Information du public
- 2-5 Déroulement des permanences
- 2-6 Incidents relevés en cours d'enquête
- 2-7 Climat de l'enquête
- 2-8 Réunion publique
- 2-9 Clôture de l'enquête - transfert des dossiers et registres

3 - Analyse des observations

- 3-1 Relation comptable des observations
- 3-2 Dépouillement et synthèse des observations, courriers, courriels
- 3-3 Notification du procès-verbal de synthèse des observations. Réception du mémoire en réponse.
- 3-4 Observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public

4 - Annexes

- 4-1 Procès-verbal de synthèse des observations

1 - Généralités

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ONS en BRAY a été approuvé en novembre 2015.

Dans ce PLU, un emplacement a été réservé par la commune pour la création d'un parking jouxtant le cimetière communal.

1-1 Objet de l'enquête

La présente enquête a pour but la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet de création d'un parking le long du cimetière communal.

1-2 Cadre juridique

L'article 545 du code civil prévoit que nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.

Aussi, cette enquête doit permettre de vérifier l'utilité publique de la création d'un parking pour le cimetière communal d'Ons en Bray.

Les articles L.11-1 à L.11-1-1 à L.11-2 à L.11-7, R.11-1 à R.11-14 du code de l'expropriation et les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-5 à R.123-27 du code de l'environnement régissent ce type d'enquête.

1-3 Nature et caractéristique du projet

Le projet consiste en la création d'un parking permettant aux visiteurs du cimetière de stationner en toute sécurité à côté du cimetière et de pouvoir ensuite atteindre celui-ci à pied toujours en toute sécurité.

1-2 Composition du dossier

- **Extrait du registre des délibérations** du Conseil Municipal en sa séance du 21 novembre 2014 arrêtant la demande de déclaration d'utilité publique pour le projet de création d'un parking pour le cimetière communal.
- **Courrier de Monsieur le Préfet à la Présidente du Tribunal Administratif** en date du 17 juin 2016 sollicitant la désignation d'un commissaire enquêteur.
- **Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif** désignant Monsieur Jacques NICOLAS en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Yves MOREL en qualité de commissaire enquêteur suppléant en date du 30 juin 2016.
- **Arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise** prescrivant l'enquête publique en date du 12 juillet 2016.
- **Annonces parues** dans les éditions du «Parisien» des 12/09 et 27/09/2016.
- **Annonces parues** dans les éditions du « Courrier Picard » des 12/09 et 27/09/2016

- Certificat de publication et d'affichage.
- Avis de mise à l'enquête publique
- Dossier d'enquête publique sur la Déclaration d'Utilité Publique comprenant :
 - Notice Explicative,
 - Présentation de l'opération et argumentaire d'implantation.
 - Description sommaire du Projet
 - Contraintes principales du projet
 - Constitutions
 - Estimation prévisionnelle des travaux
 - Appréciation sommaire du coût des acquisitions foncières
 - Plan de situation
 - Plan du parking (2 plans)

2 - Organisation et déroulement de l'enquête

2-1 Désignation du commissaire-enquêteur

Par décision de la présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, j'ai été désigné comme commissaire enquêteur titulaire en date du 30 juin 2016 sous la référence N° E16000108/80.

2-2 Modalités de l'enquête

Les dates des permanences ont été fixées d'un commun accord entre le maire de la commune M. France VERMEULEN, la Directrice de la Préfecture Mme Sandrine GIRAULT et moi-même.

Les dates des permanences ont été fixées comme suit :

- Mardi 27 septembre 2016 de 9 H 00 à 12 H 00
- Samedi 8 octobre 2016 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 28 octobre 2016 de 15 H 00 à 18 H 00

Cette enquête s'est déroulée pendant 32 jours consécutifs, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016.

J'ai ouvert et paraphés le registre d'enquête publique constitué de feuillets non mobiles numérotés de 1 à 25.

Le dossier d'enquête est resté à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de l'enquête.

2-3 Concertation préalable - officielle ou non

Il n'y a pas eu de concertation préalable.

2-4 Information du public

La publicité destinée à informer le public de l'ouverture de cette enquête a été réalisée par voie de presse en date du 12/09 et 27/09/2016 dans « Le Parisien » et dans le « Courrier Picard »

Elle a également été faite par tous les moyens en usage et par voie d'affichage aux lieux habituels accessibles au public selon les prescriptions réglementaires.

2-5 Déroulement des permanences

Les permanences ont toutes eu lieu dans une salle de la mairie, dans de bonnes conditions de respect de la confidentialité des entretiens.

2-6 Incidents relevés en cours d'enquête

Il n'y a eu aucun incident au cours de cette enquête

2-7 Climat de l'enquête

L'enquête n'a soulevé auprès des habitants d'Ons en Bray peu d'intérêt. En effet, seules trois personnes de la commune ce sont déplacées pour donner un avis par écrit sur le registre.

Par contre les quatre propriétaires du terrain concerné ce sont déplacés le dernier jour de l'enquête pour mettre un avis sur le registre.

2-8 Réunion publique

Il n'y a pas eu de réunion publique pendant l'enquête.

2-9 Clôture de l'enquête - transfert des dossiers et registres

J'ai récupéré le registre d'enquête resté à la mairie d'Ons en Bray le vendredi 28 octobre 2016 à la fin de la dernière permanence et j'ai ainsi clos définitivement ce registre le même jour.

3 - Analyse des observations

3-1 Relation comptable des observations.

Les habitants de la commune d'Ons en Bray n'ont pas porté beaucoup d'intérêt à cette enquête.

En effet seules trois personnes de la commune ce sont déplacées pour déposer un avis par écrit sur le registre.

De plus les quatre propriétaires du terrain concerné par le projet ce sont déplacés le dernier jour de l'enquête pour mettre un avis sur le registre.

3-2 Dépouillement et synthèse des observations, courriers, courriels

Tous les avis déposés sur le registre sont des avis favorables au projet de construction d'un parking pour le cimetière communal d'Ons en Bray.

Deux personnes ont rajouté un commentaire supplémentaire pour indiquer soit que le parking était peut-être un peu grand, soit qu'il fallait que ce projet ne se fasse pas au détriment des propriétaires actuels qui ont payé en leur temps des droits et taxes sur la base de terrain à bâtir. Cette dernière remarque émane des propriétaires du terrain concerné par le projet.

3-3 Avis des autorités administratives

Il n'y a aucun avis des autorités administratives.

3-4 Notification du procès-verbal de synthèse des observations. Réception du mémoire en réponse.

Le 3 novembre 2016, j'ai remis en main propre à Monsieur le Maire, mon procès-verbal de synthèse des observations (ci joint en annexes).

3-5 Observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

Monsieur le Maire ayant pris connaissance que les observations faites sur le registre d'enquête étaient toutes favorables à ce projet de création d'un parking pour le cimetière communal, il n'a pas été utile qu'il m'apporte de réponse à ces observations.

Fait à Beauvais le 21 novembre 2016

Le commissaire enquêteur

Jacques NICOLAS





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

Arrêté d'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire

Projet de création d'un parking pour le cimetière communal à Ons-en-Bray

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la légion d'honneur

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.1, L.110-1, L.112-1 et R.111-1 à R.112-27 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.123-5 et R.123-25 à R.123-27 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la délibération du conseil municipal de Ons-en-Bray en date du 21 novembre 2014 sollicitant l'ouverture des enquêtes de déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet de création d'un parking pour le cimetière communal ;

Vu les dossiers d'enquêtes transmis par la mairie, maître d'ouvrage du projet ;

Vu la liste des propriétaires, tels qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par la collectivité ;

Vu la décision n° E16000108/80 du 30 juin 2016 de la présidente du tribunal administratif d'Amiens désignant les commissaires enquêteurs, titulaire et suppléant ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : Il sera procédé sur le territoire de la commune de Ons-en-Bray aux enquêtes conjointes de déclaration d'utilité publique et parcellaire, du projet de création d'un parking pour le cimetière communal, en vue de délimiter exactement le ou les terrains à acquérir pour permettre la réalisation du projet précité.

Article 2 : Ces enquêtes se dérouleront du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus.

Article 3 : M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et recevra les observations du public selon les dates indiquées ci-dessous :

- le mardi 27 septembre 2016 de 9 H à 12 H
- le samedi 8 octobre 2016 de 9 H à 12 H
- le vendredi 28 octobre 2016 de 15 H à 18 H.

M. Yves MOREL, directeur achats et études, ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Article 4 : Ouverture des enquêtes

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête d'utilité publique, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et le registre d'enquête parcellaire, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le maire de Ons-en-Bray, seront déposés pendant 32 jours consécutifs, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur pour être annexées aux registres.

Article 5 : Formalités de publicité

Il sera procédé par les soins de la préfecture à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquêtes dans deux journaux différents du département de l'Oise, huit jours au moins avant le début de celles-ci, c'est-à-dire dans les journaux portant la date du 19 septembre 2016 au plus tard et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de celles-ci, soit dans les journaux à paraître entre le 27 septembre et le 4 octobre 2016.

Le maire de Ons-en-Bray devra également assurer la publication de cet avis à la porte de la mairie et éventuellement par tout autre moyen en usage dans la commune huit jours au moins avant l'ouverture des enquêtes et jusqu'au 28 octobre 2016 inclus.

Les formalités susvisées seront respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage.

Les informations relatives au déroulement des enquêtes publiques prescrites dans le présent arrêté peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr) pendant un an.

Article 6 : L'expropriant adressera aux propriétaires intéressés dont le domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception, une lettre individuelle de notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie de Ons-en-Bray.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite, en double copie, au maire qui en fera afficher une et, le cas échéant, l'adressera aux locataires et preneurs à bail rural. Les récépissés des lettres recommandées et, éventuellement, les certificats d'affichage de notification seront joints au dossier.

Les notifications devront être parvenues aux intéressés avant l'ouverture des enquêtes soit le 26 septembre 2016 au plus tard.

Article 7 : Les propriétaires ayant reçu notification du dépôt du dossier parcellaire en mairie de Ons-en-Bray sont invités à fournir les indications relatives à leur identité telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, c'est-à-dire :

- en ce qui concerne les personnes physiques, le nom, les prénoms, dans l'ordre de l'état civil, domicile, date et lieu de naissance, profession des parties, ainsi que le nom de leur conjoint avec, éventuellement, la mention de "veuf" ou "veuve" de,
- en ce qui concerne les sociétés, les associations, syndicats et autres personnes morales, leur dénomination et, pour toutes les sociétés, leur forme juridique, leur siège social et la date de leur constitution,
- pour les sociétés commerciales, leur numéro d'immatriculation au registre de commerce,
- pour les associations, leur siège, la date et le lieu de dépôt de leurs statuts,
- pour les syndicats, leur siège, la date et le lieu de leur déclaration,

ou à défaut, donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture d'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans le délai d'un mois qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant l'identité des fermiers, locataires, ou personnes ayant des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en mesure de faire valoir leurs droits dans le mois de la publication collective et tenus dans le même délai de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Article 8 : Clôture des enquêtes

A l'expiration du délai d'enquêtes, le registre d'utilité publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur et le registre parcellaire sera clos et signé par le maire de Ons-en-Bray. Ce dernier les remettra ou adressera au commissaire enquêteur, dans les 24 heures de la clôture, accompagnés des dossiers d'enquêtes et documents annexés.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter ainsi que l'expropriant s'il le demande. Il établira un rapport rappelant le déroulement de chaque enquête, mentionnera dans un document séparé ses conclusions en précisant nettement si elles sont favorables ou non à l'opération et donnera son avis motivé sur le projet et sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces opérations devront être terminées dans un délai d'un mois suivant l'expiration des enquêtes.

Ensuite, le commissaire enquêteur adressera ses conclusions et avis avec les dossiers d'enquêtes et les registres au préfet de l'Oise.


Article 9 : A l'issue des enquêtes, les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales, bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Article 10 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le Maire de la commune de Ons-en-Bray sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à :

- Mme la Présidente du tribunal administratif d'Amiens
- M. le Directeur départemental des territoires de l'Oise
- M. le Commissaire enquêteur titulaire
- M. le Commissaire enquêteur suppléant.

Fait à Beauvais, le 12 JUL. 2016

Pour le Préfet et par délégation,
pour le Secrétaire général absent,
le Sous-préfet de Clermont


Paul COULON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 17 juin 2016

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme
Affaire suivie par Mme Véronique Éloy
Tel : 03 44 06 12 71
Fax : 03 44 06 12 56
Courriel : veronique.elay@oise.gouv.fr

GREFFE CENTRAL
22 JUN 2016
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS

Le Préfet de l'Oise

à

Madame la Présidente du Tribunal administratif d'Amiens

Objet : projet de création d'un parking pour le cimetière communal à Ons-en-Bray

J'ai l'honneur de vous informer que le projet visé en objet sera prochainement soumis à la procédure de déclaration d'utilité publique et parcellaire, en vue de l'acquisition par voie d'expropriation du terrain nécessaire à la réalisation de l'opération par la commune de Ons-en-Bray, maître d'ouvrage.

J'envisage de prescrire courant septembre 2016 les enquêtes publiques conjointes de déclaration d'utilité publique et parcellaire.

A cet effet, conformément aux articles R.111-1 du Code de l'expropriation et R.123-5 du Code de l'environnement, je vous remercie de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur qui sera chargé de conduire ces enquêtes publiques.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice

Sandrine GIRAULT



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

30/06/2016

N° E16000108 /80

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 22 juin 2016, la lettre par laquelle le préfet de l'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur et d'un suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la procédure de déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de l'acquisition par voie d'expropriation du terrain nécessaire à la réalisation d'un parking pour le cimetière communal de Ons-en-Bray ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jacques NICOLAS, chef d'agence de sécurité de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Yves MOREL, directeur achats et études - ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

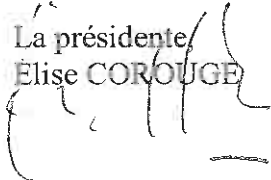
ARTICLE 3 : La commune de ONS-EN-BRAY versera dans le délai d'un mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 500 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Oise, à Monsieur Jacques NICOLAS et à Monsieur Yves MOREL, à la commune de ONS-EN-BRAY en qualité de maître d'ouvrage et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Amiens, le 30/06/2016

La présidente,
Elise COROUGE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un parking pour le cimetière communal à Ons-en-Bray

Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2016, sont prescrites, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus, sur le territoire de la commune de Ons-en-Bray, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la création d'un parking ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E16000108/80 du 30 juin 2016 du tribunal administratif d'Amiens, M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Ons-en-Bray aux dates et heures suivantes :

- le mardi 27 septembre 2016 de 9 H à 12 H
- le samedi 8 octobre 2016 de 9 H à 12 H
- le vendredi 28 octobre 2016 de 15 H à 18 H.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Yves MOREL, directeur achats et études, ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice

Sandrine GIRAULT



AVIS DE DÉCÈS

AVENCOURT-LE-MONCHEL
RUBESCOURT

Nous avons le douleur de vous faire part du décès d'

Angélique MERCIER

survenu le dimanche 25 septembre 2016, à l'âge de 38 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 28 septembre 2016, à 9 heures, en l'église de Rubescourt, suivie de l'inhumation dans l'inhumation familiale.

De la part de :

Grégoire BARBIER, son conjoint
Cécile SARAZIN, Paul BARBIER, ses enfants
Dominique (†) et Françoise MERCIER-LOBRY, ses parents
Michel et Pascale BARBIER-CORBEAU, ses beaux-parents
Ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Toute la famille et ses amis.

Pas de plaques, que des fleurs naturelles, s'il vous plaît.
Un registre tiendra lieu de condoléances.

Angélique repose à la chambre funéraire des établissements
Hédin à Montdidier.

P. F. Hédin - Montdidier - Ressons-sur-Matz ☎ 03.22.78.01.63

1373837900

NOYON

Son épouse,
Ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,
Ses amis et toute la famille.

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur René ROUGÉLOT

survenu le vendredi 23 septembre 2016, à l'âge de 90 ans.

Les obsèques civiles auront lieu le jeudi 29 septembre 2016, à 10 h 30, au cimetière de Saint-Sauveur, dans la plus stricte intimité familiale, suivies de l'inhumation au cimetière Nord de Noyon.

Un registre sera ouvert pour recevoir vos témoignages de sympathie et d'amitié.

ESCLÈS-SAINTE-PIERRE

Madame Simone GENTY, son épouse
Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur André GENTY

survenu à son domicile, le samedi 24 septembre 2016, à l'âge de 92 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 28 septembre 2016, à 14 h 30, en l'église d'Esclès-Saint-Pierre, sa paroisse, où l'on se réunira.

La crémation aura lieu au cimetière de Beauvais à 16 h 30.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs, ni plaques, merci.

P. F. Lefebvre et fils - 60210 Grandvilliers ☎ 03.44.46.78.72

1373837100

Pierrefonds

Madame Annie MOTROT, son épouse
Isabelle et Serge, Laurent et Marie, ses enfants
Victor, Hortense, Samuel, Julie, ses petits-enfants
Et ses amis,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Henri MOTROT

survenu à son domicile, le 24 septembre 2016, à l'âge de 80 ans.

Selon sa volonté, M. MOTROT sera inhumé le vendredi 30 septembre 2016 à 10 h 30 au cimetière de Saint-Sauveur.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P. F. Langlois - Cusec-la-Motte - Tracy-le-Mont ☎ 03.44.85.71.46

1373838000

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarif professionnel : 4,45 EUR HT la ligne - (arrêté du 14.12.2015 art.2)

Avis administratifs

Enquêtes publiques

PRÉFET de l'OISE
Avis au public

PROJET DE CRÉATION D'UN PARKING POUR LE CIMETIÈRE COMMUNAL A
ONS-EN-BRAY

Par arrêté préfectoral de 12 juillet 2016, sont prescrites, du mardi 22 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus, sur le territoire de la commune de ONS-EN-BRAY, les enquêtes publiques suivantes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la création d'un parking ;
- et, par ailleurs, à l'effet d'identifier le ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droit.

Personnes du Commissaire-Enquêteur :
Concrètement, à la demande n° E20001088/09 du 30 juin 2016 de tribunal administratif de Amiens, M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de management, en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur. Utilement et se heurte à la disposition du public en matière de ONS-EN-BRAY aux dates et heures suivantes :

- o le mardi 27 septembre 2016 de 9 heures à 12 heures
- o le samedi 8 octobre 2016 de 9 heures à 12 heures
- o le vendredi 28 octobre 2016 de 15 heures à 18 heures.

ou, tout correspondance pourra s'adresser, au préalable, à M. Yves MOREL, directeur adjoint et chargé de l'urbanisme, au sein de la Direction des Services de l'Urbanisme et de l'Aménagement, au 1, rue de la République, 02800 ONS-EN-BRAY.

Dépot des dossiers et signature :
Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquête seront mis à la disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de ONS-EN-BRAY et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions rédigées du Commissaire-Enquêteur seront transmises à la Direction des Services de l'Urbanisme et de l'Aménagement, au 1, rue de la République, 02800 ONS-EN-BRAY et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des avis juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour la Préfecture et par délégation,
La Directrice
Signé
Sandrine GARNIER

1371262000

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Tarif professionnel : 4,45 EUR HT la ligne - (arrêté du 14.12.2015 art.2)

Voie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 60

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016, pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :

60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 81 (5,24 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) - 85 (5,24 €) - 86 (5,50 €) - 87 (5,50 €) - 88 (5,50 €) - 89 (5,50 €) - 90 (5,50 €) - 91 (5,50 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) - 96 (5,50 €) - 97 (5,50 €) - 98 (5,50 €) - 99 (5,50 €) - 100 (5,50 €)

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur : <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés
de 90 000 Euros

Marché de travaux.
Marché > 90 000 euros HT

Identification de l'organisme :

SIVOM DE CHEVINCOURT
224 rue Principale
60150 CHEVINCOURT

Objet du marché : Travaux de renforcement du réseau AEP, branche n°2, rue Principale à Marost-sur-Matz.
Les conditions sont précisées dans le règlement de consultation.

Date limite de réception des offres : Le 28 septembre 2016 à 12 heures.
Le DCE est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation <http://www.kleoon.com>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/09/2016.

Avis rectificatif du 07/09/16

MAIRIE DE NOISEAU

M. YVAN FEMEL - MAIRE
2 rue Pierre Viénot
94880 NOISEAU
Tél : 01 56 74 15 70 -
Fax : 01 45 90 20 72
mél : dgs@noiseau.fr
web : <http://www.mairie-de-noiseau.fr>

Référence : RAN_Lappel_offres

Objet : Construction d'un bâtiment R.A.M. (relais d'assistantes maternelles)

Remise des offres : au lieu de : 15/09/16 à 16h00 au plus tard.

Ajouter : 21/10/16 à 12h00 au plus tard.
Dans le cadre du renforcement du plan Vigipirat, nous modifions le planning d'intervention pour le projet du RAM. Celui-ci se déroulera en trois phases, contrairement au marché initial : Phase 1 : ouverture pour la création du portail rue A. Camus et commencement du terrassement du futur Bâtiment (vacances scolaires du 6 au 17 février 2017) ; Phase 2 : Finition du terrassement et coulage des fondations y compris vide sanitaire technique (vacances scolaires du 3 avril 2017) ; Phase 3 : Démontage du bâtiment gros oeuvres VRD etc... avec une fin de chantier au 30 septembre 2017 (gros oeuvre VRD, hors eau hors air devra être terminé pour le 31 août 2017). Impérativement (vacances scolaires du 8 juillet au 31 août). Après chaque fin de phase le chantier devra être nettoyé, les accès à l'école, la cour de récréation devront être dans l'état initial du démarrage du chantier. Un état des lieux sera effectué sous contrôle d'un huissier avant le démarrage du chantier afin d'éviter toutes réclamations sur d'éventuelles dégradations.
Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.avisdemarches.leparisien.fr>



PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un parking pour le cimetière communal à Onsen-Bray

Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2016, sont prescrites, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus, sur le territoire de la

COMMUNE DE ONS-EN-BRAY

les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la création d'un parking ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanentences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E18000108/80 du 30 juin 2016 du tribunal administratif d'Amiens, M. Jacques NODDAS, chef d'agence de société de maintenance en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Onsen-Bray aux dates et heures suivantes :

- * le mardi 27 septembre 2016 de 9 H à 12 H
- * le samedi 8 octobre 2016 de 9 H à 12 H
- * le vendredi 28 octobre 2016 de 15 H à 18 H.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Yves MOREL, directeur achats et études, ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplacera le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Onsen-Bray et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Onsen-Bray et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivité-

les locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation, la Directrice

Signé Sandrine GRAULT

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE ST-MARTIN-LONGUEAU

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de St-Martin-Longueau, Par arrêté en date du 25 juillet 2016, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme.

Monsieur GIAROLI Alain a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire par la Présidente du Tribunal Administratif.

Monsieur FILIBERT Thierry a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant par la Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pour une durée de 33 jours consécutifs, du jeudi 8 septembre 2016 au lundi 10 octobre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dispositions du projet de plan local d'urbanisme arrêté, dès avis des personnes publiques consultées, du porter à connaissance du projet et de l'avis de la commission d'observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser par écrit

au commissaire-enquêteur en mairie.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de St-Martin-Longueau LES /

le jeudi 08 septembre 2016 de 8h30 à 11h30
Lundi 19 septembre 2016 de 16h30 à 19h30

le samedi 24 septembre 2016 de 9h à 12h
le mardi 10 octobre 2016 de 15h à 18h.

Après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie.

Le Maire
Michel COLLETTE



CONTACT
Tél : 03 40 10 51 52

Constitution de société

Par acte SSP en date du 06 Septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CHAUFFEUR AMABLE

Forme : SAS
Capital : 1 500 Euros divisés en 100 actions de 15 Euros chacune.
Siège Social : 24, rue Carnot, 60180 Nogent-sur-oise
Durée : 99 ans

Objet social : Les activités de transport public de marchandises et de location de véhicules avec conducteur, les transports routiers de personnes, le transport de marchandises pour le compte d'autrui.

Président : M. BEAUVIN Dimitri, demeurant 24, rue Carnot 60180 Nogent-sur-oise
Immatriculation au RCS de COMPIEGNE.

DAVERS SOCIÉTÉ

CEYLAN

SAS au capital de 1500 euros

Siège social :
201 rue des Grondins
60740 Saint Maximin
PIEGNE

RCS N° : 813 622 867 00014 de COMPIEGNE

L'AGE du 12/07/2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12/07/2016, a été nommé liquidateur Monsieur Ceylan Bakl demeurant 4 rue Moillère 60180 Nogent-sur Oise.
Le siège de liquidation a été fixé au 201 rue des Grondins 60740 Saint Maximin.
Mention sera faite au RCS de COMPIEGNE.

Par acte SSP en date du 13 Septembre 2016, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

VEREHERE

Forme : SASU
Capital : 1000 Euros.
Siège Social : 53 avenue du bois de Romont, 60620 ACY-EN-MULTIEN

Durée : 99 ans.

Objet social : Conseils et accompagnement en énergie et performances énergétiques et environnementales des bâtiments.
Président : Mlle BERNARDINO Isa, demeurant 53 avenue du bois de Romont 60620 ACY-EN-MULTIEN
Immatriculation au RCS de COMPIEGNE.

Delegation de Service Public

SECTION I : AUTORITE DELEGANTE I.1) NOM ET ADRESSE

Nom officiel : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADUCTION D'EAU POTABLE DE LONGUEIL SAINTE MARIE

Mairie 1, rue du Grand Ferré LONGUEIL SAINTE MARIE 60126 Longueil Sainte Marie FRANCE

Téléphone: 03 44 41 17 19 Fax: 03 44 41 82 89 Point(s) de contact : Madame DEBEAUPUIS

Point(s) de contact : Madame DEBEAUPUIS A l'attention de Monsieur le Président

SECTION II: OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC II.1) Intitulé de la délégation de service public :

Délégation du service public de distribution d'eau potable

II.2) Texte en application duquel la convention est conclue (par exemple : chapitre IV de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993

II.3) Objet de la délégation : Eau potable

Durée de la délégation : 6,5 ans

II.4) Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention

II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

SECTION III: CONDITIONS DE PARTICIPATION III. 1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

III. 2) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

III. 3) Critères de sélection des candidatures

III. 4) L'avis de réception sera délivré après la date et l'heure fixée par le présent avis

III. 5) Modalités de présentation des candidatures

III. 6) Date limite de réception des candidatures

III. 7) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

III. 8) Critères de sélection des candidatures

III. 9) L'avis de réception sera délivré après la date et l'heure fixée par le présent avis

III. 10) Modalités de présentation des candidatures

pour l'ensemble des documents listés à la rubrique III.1, III.2) et III.3)

ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire

ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire

avoir, au 31 décembre de l'année précédente, mis en oeuvre l'objet de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail

un document relatif au pouvoir du signataire à engager la société

Capacité économique et financière: Chaque entreprise candidate ou, en cas de groupement d'entreprises

Capacité technique et professionnelle: la liste des principales références acquises en matière d'exploitation et de gestion

SECTION IV: PROCEDURE IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante :

IV.2) Modalités de présentation des candidatures

IV.3) Conditions de délai

IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

IV.5) Critères de sélection des candidatures

IV.6) Date limite de réception des candidatures

IV.7) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

IV.8) Critères de sélection des candidatures

IV.9) L'avis de réception sera délivré après la date et l'heure fixée par le présent avis

IV.10) Modalités de présentation des candidatures

présenter l'ensemble des documents listés à la rubrique III.1, III.2) et III.3)

ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire

ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire

avoir, au 31 décembre de l'année précédente, mis en oeuvre l'objet de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail

un document relatif au pouvoir du signataire à engager la société

Capacité économique et financière: Chaque entreprise candidate ou, en cas de groupement d'entreprises

Capacité technique et professionnelle: la liste des principales références acquises en matière d'exploitation et de gestion

SECTION IV: PROCEDURE IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante :

IV.2) Modalités de présentation des candidatures

IV.3) Conditions de délai

IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

IV.5) Critères de sélection des candidatures

IV.6) Date limite de réception des candidatures

IV.7) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

IV.8) Critères de sélection des candidatures

IV.9) L'avis de réception sera délivré après la date et l'heure fixée par le présent avis

IV.10) Modalités de présentation des candidatures

présenter l'ensemble des documents listés à la rubrique III.1, III.2) et III.3)

ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire

ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire

avoir, au 31 décembre de l'année précédente, mis en oeuvre l'objet de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail

un document relatif au pouvoir du signataire à engager la société

Capacité économique et financière: Chaque entreprise candidate ou, en cas de groupement d'entreprises

Capacité technique et professionnelle: la liste des principales références acquises en matière d'exploitation et de gestion

SECTION IV: PROCEDURE IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante :

IV.2) Modalités de présentation des candidatures

IV.3) Conditions de délai

IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

IV.5) Critères de sélection des candidatures

IV.6) Date limite de réception des candidatures

IV.7) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

IV.8) Critères de sélection des candidatures

IV.9) L'avis de réception sera délivré après la date et l'heure fixée par le présent avis

IV.10) Modalités de présentation des candidatures

présenter l'ensemble des documents listés à la rubrique III.1, III.2) et III.3)

ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire

ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire

avoir, au 31 décembre de l'année précédente, mis en oeuvre l'objet de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail

un document relatif au pouvoir du signataire à engager la société

Capacité économique et financière: Chaque entreprise candidate ou, en cas de groupement d'entreprises

Capacité technique et professionnelle: la liste des principales références acquises en matière d'exploitation et de gestion

SECTION IV: PROCEDURE IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante :

IV.2) Modalités de présentation des candidatures

IV.3) Conditions de délai

IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

IV.5) Critères de sélection des candidatures

IV.6) Date limite de réception des candidatures

IV.7) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

IV.8) Critères de sélection des candidatures

IV.9) L'avis de réception sera délivré après la date et l'heure fixée par le présent avis

IV.10) Modalités de présentation des candidatures

Enquête publique PRÉFET de l'OISE AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un parking pour le cimetière communal à Ons-en-Bray

Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2016, sont prescrites, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus, sur le territoire de la

les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la création d'un parking ;

- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E1600108/80 du 30 juin 2016 du tribunal administratif d'Amiens

* le mardi 27 septembre 2016 de 9 H à 12 H

* le samedi 8 octobre 2016 de 9 H à 12 H

* le vendredi 28 octobre 2016 de 15 H à 18 H.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Yves MOREL, directeur achats et études, ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise

Pour le Préfet et par délégation, la Directrice Signé Sandrine GIRAULT

VENTES aux enchères

60000 BEAUVAIS HOTEL DES VENTES

LE 29 SEPTEMBRE 2016 VENTE DE 13 VEHICULES ET MATERIELS

Suite L1, réalisations leasing, saisie Exposition: Le 29 de 9h00-10h30

Frais légaux en sus 14.40% TTC

Liste et photos sur : www.interencheres.com/60001

SARL BEAUVAIS ENCHERES Agré 2002-407

F.HARDVILLIER-CACHEUX Commissaire-priseur judiciaire et habilité 9 Avenue Blaise Pascal

SARL en liquidation au capital de 7 500 € Siège social : 11 rue du Pont de Bazac 60510 LITZ RCS BEAUVAIS 442 97

Suivent délibération en date du 26 septembre 2016 à 20 heures

Après avoir entendu le liquidateur Mme Brigitte VERI Pont de Bacqueville 60511

approuvé les comptes de liquidation de la réparation du préjudice subi et après avoir dans un procès-verbal de son prononcé la clôture des opérations

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Beauvais.

Pour avis, le liquidateur.

SARL au capital de 500 € 1 rue Beauvais Lagrave, 806 801 578 568 RCS Comp

En date du 01 septembre 2016 décide de nommer comme co-gérant

la société Mr EVRARD Maxime né le 19/03/1983 à Le Blanc Mesnil, demeurant au Moulin 60890 Mareuil sur Compter

du 01 septembre 2016 Mention au RCS de Compiègne

SASU au capital de 1000 € Siège social : 40 Bis avenue de 75015 Paris RCS N° : 818065617 de PA

L'AGE du 12/09/2016 a décidé l'objet social à Agent commercial

Le reste sans changement. Mention sera faite au RCS de PAI

Le Parisien Officiellement habilité à faire paraître les annonces judiciaires et légales dans votre département

SERVICE COMMERCIAL TEL 01 40 10 61 11 legales@leparisien.fr www.annonces.leparisien.fr

Autres Tribunaux

Affaire: A.GEO Géomètres Experts Adresse: 3 Rue Sellier 80500 Mor

Activité: activité des géomètres. Registre du Commerce: 751.131.64

Officiellement habilité à faire paraître les annonces judiciaires et légales dans votre département

Avis divers

AVIS AU PUBLIC COMMUNE DE BRESLES Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que par délibération du 14 septembre 2016, le conseil municipal a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignés les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de BRESLES du 5 octobre 2016 au 5 novembre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h30.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignés les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de BRESLES du 5 octobre 2016 au 5 novembre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h30.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignés les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de BRESLES du 5 octobre 2016 au 5 novembre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h30.



60000 BEAUVAIS HOTEL DES VENTES LE 29 SEPTEMBRE 2016 VENTE DE 13 VEHICULES ET MATERIELS Suite L1, réalisations leasing, saisie Exposition: Le 29 de 9h00-10h30 Frais légaux en sus 14.40% TTC Liste et photos sur : www.interencheres.com/60001 SARL BEAUVAIS ENCHERES Agré 2002-407 F.HARDVILLIER-CACHEUX Commissaire-priseur judiciaire et habilité 9 Avenue Blaise Pascal

Nos références :

1905477/1 /317067 / COMR44/ /E1 - Enquête publique

Vos références :

MAIRIE DE ONS EN BRAY
22 PLACE DE L'EGLISE
60650 ONS EN BRAY

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 60) , rubrique ANNONCES LEGALES le 12.09.2016 , et Le Parisien (édition 60) , rubrique Le Parisien (édition 60) le 27.09.2016

Fait à Saint-Ouen, le 05/09/16,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.

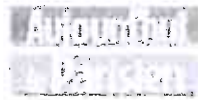


L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le Parisien – Aujourd'hui en France s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial : 01 40 10 51 51 - Email : legales@leparisien.fr

25 av. Michelet 93405 Saint-Ouen Cedex - S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC Nanterre B 389 505 850 - Tél : 01 40 10 51 51
Siège social : 738 rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt cedex - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850



Annonce

PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un parking pour le
cimetière communal à Ons-en-Bray

Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2016, sont
prescrites, du mardi 27 septembre 2016 au
vendredi 28 octobre 2016 inclus, sur le
territoire de la

COMMUNE DE ONS-EN-BRAY

les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et
acquisitions foncières nécessaires à la
création d'un parking ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les
parcelles à exproprier et leurs propriétaires
ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E16000108/80
du 30 juin 2016 du tribunal administratif
d'Amiens, M. Jacques NICOLAS, chef
d'agence de société de manutention en
retraite, est désigné en qualité de
commissaire enquêteur titulaire et se tiendra
à la disposition du public en mairie de Ons-
en-Bray aux dates et heures suivantes :

- * le mardi 27 septembre 2016 de 9 H à 12 H
- * le samedi 8 octobre 2016 de 9 H à 12 H
- * le vendredi 28 octobre 2016 de 15 H à 18 H.

où toute correspondance pourra également
lui être adressée.

M. Yves MOREL, directeur achats et études,
ingénieur agro-alimentaire en retraite, est
désigné en qualité de commissaire enquêteur
suppléant. Il remplace le titulaire en cas
d'empêchement et exerce alors ses fonctions
jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers
soumis à enquêtes seront mis à la disposition
du public aux heures habituelles d'ouverture
du secrétariat de la mairie de Ons-en-Bray et
à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions
motivées du commissaire enquêteur seront
tenues à la disposition du public à la mairie
de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise -
direction des relations avec les collectivités
locales - bureau des affaires juridiques et de
l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice

Signé
Sandrine GIRAULT

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial : 01 40 10 51 51 - Email : legales@leparisien.fr

25 av. Michelet 93405 Saint-Ouen Cedex - S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC Nanterre B 389 505 850 - Tél : 01 40 10 51 51

Siège social : 738 rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt cedex - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

Département de l'Oise

COMMUNE de ONS EN BRAY

DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE

pour

Le PROJET de CREATION d'un PARKING

pour

Le CIMETIERE COMMUNAL

D'ONS EN BRAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 27/09/2016 au 28/10/2016

Suivant arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise
du 12 juillet 2016

**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES
OBSERVATIONS RECUEILLIES**

Établi en application des dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement sur deux feuillets recto et adressé à Monsieur le Maire de la commune d'ONS en BRAY.

Monsieur le Maire,

Je vous invite à me communiquer dans le délai de 15 jours votre mémoire en réponse aux observations suivantes formulées sur le registre d'enquête de la commune d'Ons en Bray ou transmis par les Personnes Publiques Associées.

J'ai reçu à l'issue de cette enquête quatre avis enregistrés sur le registre d'enquête.

Ces quatre avis sont tous favorables à la création d'un parking à côté du cimetière communal d'ONS en BRAY.

Les deux premiers avis sont simplement favorables et évoquent la sécurité des visiteurs du cimetière.

Le troisième avis, favorable lui aussi, fait remarquer que ce parking est peut-être trop grand.

Le quatrième avis émane des propriétaires du terrain concerné. Ils reconnaissent l'utilité d'un parking aux abords du cimetière, par contre ils indiquent que cette création de parking ne doit pas se faire au détriment des propriétaires. Ils évoquent le fait qu'ils ont payé, à une certaine époque, des droits et taxes sur la base d'un terrain à bâtir.

Fait à Beauvais le 29 octobre 2016
Le commissaire enquêteur
Jacques NICOLAS

